

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS  
PROGRAMME 829  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

AVANCES  
REMBOURSABLES  
DESTINÉES AU  
FINANCEMENT DES  
INFRASTRUCTURES DE  
TRANSPORTS COLLECTIFS  
DU QUOTIDIEN DE LA  
MÉTROPOLE D'AIX-  
MARSEILLE-PROVENCE



PROGRAMME 829  
**Avances remboursables destinées au financement des  
infrastructures de transports collectifs du quotidien de  
la métropole d'Aix-Marseille-Provence**

---

**Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence**

Programme n° 829 | Bilan stratégique

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Emmanuel Moulin***Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 829 : Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence

L'objet du programme 829 « Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence », créé en loi de finance initiale pour 2022, est de permettre à l'État d'octroyer des avances au Groupement d'Intérêt Public Aix Marseille Provence-Mobilités constitué de l'État et de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Les avances de ce programme visent à soutenir les projets d'infrastructures de transports collectifs du quotidien prioritaires pour la métropole Aix-Marseille-Provence.

Un tel mode de financement n'a pas vocation à être pérenne dès lors que l'article 24 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) dispose que « les prêts et avances sont accordés pour une durée déterminée ». Les avances du programme 829 ont vocation à financer un appui qui sera remboursé à long terme.

Le montant ouvert par la loi de finances initiale pour 2022 est de 744 M€ en AE et de 100 M€ en CP. Néanmoins, en l'absence de besoin formulé pour des projets en 2022, ces crédits n'ont pas été exécutés.

**Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 829

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence	744 000 000	744 000 000 0	744 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>744 000 000</b>	<b>744 000 000</b>	<b>744 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	744 000 000	744 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence	100 000 000	100 000 000 0	100 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	100 000 000	100 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du	0	0

## Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence

Programme n° 829 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021		
quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence		0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>0</b>

### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021		
01 – Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence	0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>0</b>

### PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	744 000 000	0	0	100 000 000	0
Prêts et avances	0	744 000 000	0	0	100 000 000	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>744 000 000</b>			<b>100 000 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>744 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence		744 000 000	744 000 000 0		100 000 000	100 000 000 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>744 000 000</b>	<b>744 000 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	744 000 000	744 000 000	0	100 000 000	100 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+744 000 000	+744 000 000		+100 000 000	+100 000 000

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	+744 000 000	+744 000 000	0	+100 000 000	+100 000 000
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>744 000 000</b>	<b>744 000 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>

---

**Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence**

---

Programme n° 829 | Justification au premier euro

### *Dépenses pluriannuelles*

**Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence**

Justification au premier euro | Programme n° 829

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>744 000 000</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>100 000 000</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>0</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>744 000 000</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>0</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
AE engagées en 2022 (E2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



---

**Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence**

---

Programme n° 829 | Justification au premier euro

Les avances étant octroyées annuellement, les montants non consommés sont perdus et n'ouvrent droit à aucun crédit au titre des exercices ultérieurs.

## Justification par action

### ACTION

01 – Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
01 – Avances remboursables destinées au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence		744 000 000	<b>744 000 000</b> 0		100 000 000	<b>100 000 000</b> 0

L'enveloppe de crédits ouverte par la LFI pour 2022 s'élevait à 744 M€ en AE et à 100 M€ en CP. Néanmoins, en l'absence de besoin formulé pour des projets en 2022, ces crédits n'ont pas été exécutés.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	744 000 000		100 000 000	
Prêts et avances	744 000 000		100 000 000	
<b>Total</b>	<b>744 000 000</b>		<b>100 000 000</b>	